



## DECISION DU PRESIDENT N° 2023-005

### 1.1 Marché public

#### AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU HAMEAU DE SAVEL - MISE EN PLACE D'UNE FILIERE EPURATOIRE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU le marché de travaux d'assainissement collectif au hameau de Savel – mise en place d'une filière épuratoire d'aménagement – dévolu suivant une procédure adaptée ;

VU la Décision n°2022-070 du 8 août 2022 autorisant la signature dudit marché avec l'entreprise SAS LIOTARD TP – 283 route de Barsac – 26340 AUREL pour un montant de 51 260.00 € HT ;

CONSIDERANT les aléas rencontrés sur le chantier, et notamment la mauvaise tenue du terrain, qui nécessitent des travaux supplémentaires indispensables et engendrent des plus-values au montant initial du marché :

- Forfait vidange et nettoyage regard avec une distance de 120ML pour accès de l'hydrocureur,
- Réalisation d'une dalle de répartition sur micro station,
- Réalisation de deux rangs d'enrochement 200/400 kgs- 800/2000 kgs pour maintien de talus en amont,

### DECIDE

**Article 1 :** de signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'assainissement collectif au hameau de Savel – mise en place d'une filière épuratoire d'aménagement – avec l'entreprise SAS LIOTARD TP – 283 route de Barsac – 26340 AUREL.

Plus-values au marché initial :

- Montant initial du marché : 51 260.00 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 6 528.01 € HT
- Nouveau montant du marché : 57 788.01 € HT
- Pourcentage de variation induit par l'avenant n°1 : + 12.74%

**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 8 février 2023

Denis BENOIT,  
Président



Publiée le : 21 FEV. 2023

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE